

Image not found or type unknown



## Vice caché vente automobile

Par **Fab9**, le **30/07/2009** à **20:19**

Bonjour,

Je viens de faire remplacer ma courroie de distribution sur ma clio et mon garagiste a eu l'étonnante surprise de voir que le support moteur ( qui est censé maintenir le moteur et l'empecher de tomber par-terre !!!!!) avait été réparé avec de la colle à pare-brise!!  
Que dois-je faire? est-ce qu'un recours devant le tribunal serait "abusé"? Vice caché, mise en danger d'autrui ( sachant que si la pièce lâchait le moteur se retrouvait sur le bitum aurait pu provoquer un accident..).

Merci de me faire part de vos expériences et de vos conseils.